

Département de
l'ORNE

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de
BRETONCELLES

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 17 Avril 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 11

Date de convocation : 10 Avril 2015

Date d'affichage : 18 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Marie-Claire LE PETIT Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY,

Absents excusés : Alice ANGOT, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Joëlle MOREAU.

Eric DURY a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 27 Mars 2015. Une réserve a été émise sur la rédaction des travaux prévus pour 2015 par Jean BOUTHRY surtout ceux concernant l'église. L'inscription de tous ces travaux sera soumise à un vote et délibération dès que les montants précis seront connus.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : acquisition d'un tracteur. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

Analyse des comptes de la Commune avec M. Le Moigne

Monsieur Le Moigne, Trésorier, commente le document de valorisation financière et fiscale 2014 de la Commune. Il précise que les données sont issues du compte de gestion

Point sur la Commune nouvelle

Monsieur Le Moigne a transmis des informations sur les Communes nouvelles et des éléments sur la réforme territoriale, le 13 Avril dernier, lors d'une réunion en présence des maires, adjoints et secrétaires de mairie des communes de la communauté de communes Perche Sud.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la prochaine réunion des maires et adjoints des commune de la CDC Perche Sud est fixée au 4 Mai 2015. A cette date, chaque commune devra se prononcer sur son souhait d'intégrer ou non une Commune nouvelle.

L'élaboration d'une charte pour la Commune nouvelle sera la prochaine étape avant le vote définitif qui devra avoir lieu au mois de juin 2015.

Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'investissement concernant l'acquisition d'un tracteur. Après des recherches vaines en concessions, il a orienté ses recherches sur les annonces déposées sur les sites internet de matériel agricole et par ce biais s'est rendu en Sarthe pour voir un tracteur avec Patrice MAY.

Il s'agit d'un tracteur de la marque Massey Ferguson de 90 CV, ayant 5168 heures, équipé d'un chargeur avec godet. Ce tracteur mis en vente à 20 000 € HT, a été négocié à 19 500 € HT, soit 23 400 € TTC, vidange moteur faite et filtre à fuel changé. Monsieur le Maire précise que les pneus sont à changer à l'avant.

Patrice MAY propose au Conseil municipal l'achat d'une bennette, il s'est renseigné auprès des établissements DURET qui proposent un modèle à 710 € HT soit 852 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acheter le tracteur Massey Ferguson,
- décide d'acheter une bennette,
- décide de prendre une décision modificative : les crédits nécessaires inscrits au budget primitifs 2015 sont insuffisants (opération n° 131 article 2188),
- autorise la vente du tracteur Deutz entre 3500 et 4000 € HT et le dépôt d'annonces sur des sites internet,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Décision modificative N° 1/2015

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal un manque de crédit en dépenses d'investissement à l'article 2188 opération n° 131 (acquisition d'un tracteur), insuffisants lors du vote du budget primitif de 2015. Il propose donc de prélever un complément de crédit inscrit à l'article 022 réservé pour les dépenses imprévues, soit 6 000 €, pour mandater la facture relative à l'acquisition d'un tracteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- - accepte la décision modificative ci-dessous :

au 2811 - 131 (dépenses d'invest.)	Acquisition d'un tracteur	+ 6 000 €
au 023 (dépenses de fonct.)	Virement à la section d'investissement	+ 6 000 €
au 022 (dépenses de fonct.)	Dépenses imprévues	- 6 000 €
au 021 (recettes d'invest.)	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 000 €

Questions diverses

- Sèche-mains pour la salle des fêtes : Patrick LENAERTS présente les devis pour l'achat d'un sèche-mains pour la salle des fêtes. Un modèle à 644 € HT est proposé par la société MOULIS et un modèle à 817 € HT l'est par la société REXEL. Le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société REXEL, pour un montant de 817 € HT (soit 980,40 € TTC).
- Chaises pour la salle des fêtes : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de choisir les nouvelles chaises pour la salle des fêtes avec les adjoints (opération inscrite au budget). Le Conseil municipal donne son accord pour l'achat de 150 chaises (environ 20 € TTC l'unité) et d'un chariot.
- Zones humides : une nouvelle réunion sera organisée par Patrice MAY pour affiner le travail sur les zones humides, avant de revoir Marie LE BARQUE en charge de ce dossier au Parc Naturel Régional de Perche.
- SE61 : Patrice MAY fait part d'une lettre d'information qu'il a reçu du Syndicat d'Energie de l'Orne, qui peut être consultée sur internet : www.se61.fr